

Cheminement d'une demande à l'ÉIJ

Il s'agit d'un aide-mémoire destiné aux intervenants internes et aux partenaires externes du CISSS de la Montérégie Ouest, qui souhaitent faire appel à l'ÉIJ pour un jeune (usager) et sa famille. Son utilisation permet de filtrer la demande de services afin de valider sa conformité aux critères d'admissibilité et soutenir le processus de demande de services.

Ce document n'est pas déposé au dossier de l'usager.

Étape 1 : Détection de la situation du jeune	Avant d'effectuer une demande ÉIJ : ☐ Est-ce qu'un PSI a été tenté? ☐ Est-ce qu'une rencontre entre tous les partenaires au dossier a déjà eu lieu ? Sinon, serait-il pertinent d'en réaliser une, avant de faire une référence à l'ÉIJ? ☐ Avez-vous présenté la situation à votre supérieur immédiat ou personne responsable de l'encadrement clinique (sans données nominatives, si vous n'avez pas le consentement)? ☐ Est-ce que vous avez consulté l'agent de liaison ÉIJ de votre milieu ou institution (sans données nominatives, si vous n'avez pas de consentement)? Critères d'admissibilité : ☐ Manque de vision commune entre les partenaires (diagnostic, besoins, priorités, etc.) ☐ Un ou des besoins du jeune et de sa famille ne peuvent être répondus en respectant le mandat des partenaires ☐ Présence d'attentes irréalistes ☐ Difficultés présentes en lien avec la coordination des services qui manque de cohésion ou de concertation ☐ Présence d'enjeux interétablissements ☐ On n'obtient pas de résultats satisfaisants (impasse) en termes d'accessibilité, de continuité (services offerts) ou d'efficacité des services (impact sur le jeune et sa famille) ☐ Le jeune et sa famille vivent des situations qui ne semblent relever d'aucun programme précis, c'est-à-dire pour lesquels les situations sont difficiles à cerner et complexes, qui requièrent l'expertise et l'intervention de plusieurs acteurs et programmes
Étape 2 : Référence à l'ÉIJ	Réaliser une demande à l'ÉIJ, concertée : ☐ Est-ce que les parents et le jeune consentent à une demande à l'ÉIJ (signature) ? Lorsque la demande de référence à l'ÉIJ est validée par l'agent de liaison : ☐ Remplir le Formulaire Équipe d'intervention jeunesse – demande (ÉIJ) (ANNEXE III de la Procédure clinique ÉIJ) ☐ Vous êtes-vous assurés d'obtenir le consentement à l'aide du Formulaire Consentement à une demande – Équipe d'intervention jeunesse (ANNEXE II de la Procédure clinique ÉIJ)? ☐ Expédiez les formulaires à l'adresse courriel : coordination.eij.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca (délai de traitement maximum de 30 jours)
Étape 3 : Analyse de l'admissibilité et orientation	Le coordonnateur ÉIJ analyse l'admissibilité à l'ÉIJ : lecture, prise de contact avec les personnes pertinentes à la demande de services : jeune, parents, partenaires, demandeurs, etc. Le coordonnateur ÉIJ identifie l'orientation à privilégier, soit : consultation, médiation entre les partenaires, PII/PSI Jeunesse, PSI ÉIJ ou Table ÉIJ

Inspiré du Processus de référence à l'ÉIJ du Centre intégré universitaire des services de santé et des services sociaux de l'Estrie (2017).

Références :			
Direction émettrice	Direction des programmes Jeunesse et des activités de santé publique	Entrée en vigueur :	AAAA-MM-JJ
AMC-10153		Révision :	AAAA-MM-JJ

Se référer aux documents suivants pour davantage de précisions	Cadre de référence encadrant la pratique de l'équipe d'intervention jeunesse (2018) CISSS de la Montérégie-Ouest CDR- 10094
	Procédure clinique de l'équipe d'intervention jeunesse (2019) CISSS de la Montérégie-Ouest PRO-10134

Références :			
Direction émettrice	Direction des programmes Jeunesse et des activités de santé publique	Entrée en vigueur :	AAAA-MM-JJ
AMC-10153		Révision :	AAAA-MM-JJ